

Challenge Yves Du Manoir
1937 - 2000

Champion de France
1935 - 1939 - 2002 - 2005 - 2006



SASP Biarritz Olympique Pays Basque
Parc des Sports Aguiléra - 64200 Biarritz
Tél : +33 (0)5 59 01 64 60
Fax : +33 (0)5 59 01 64 63
Email : bopb@bopb.eu
Site : www.bo-pb.com

HANDI-BO
Mr Pierre-Alain GIRARDET
Parc des Sports d'Aguiléra
64200 BIARRITZ

Réf: S 0880 / 08 / MMM / GC

Biarritz, le 30 Septembre 2008

Monsieur le Président,

Assemblée Générale HANDI BO

Votre lettre du 11 Septembre 2008 m'informe que vous mettez sur la place publique un débat concernant la situation des places pour handicapés à Aguiléra et ce en me mettant en cause directement dans les documents de votre Assemblée Générale, à savoir une résolution et le rapport du Président.

Je cite dans votre rapport « ... mauvaise volonté... travail de sape mené par le Président du BOPB pour nous discréditer et nous marginaliser... » et dans votre résolution « l'inexistence d'un espace réservé aux personnes handicapées (plateforme) en Tribune Kampf... le Président du BOPB en portera seul la responsabilité... ».

Je pense qu'avant de faire votre rapport de Président et de faire voter une résolution, il aurait convenu, dans un souci d'objectivité, que vous vous informiez auprès de moi de la situation de la « plateforme » en Tribune Serge Kampf. Je vous aurais bien volontiers donné les précisions matérialisées par les courriers ci-joints, à savoir :

- ma lettre du 23 Juillet 2008 à Mr le Sénateur Maire de Biarritz
- la lettre du 23 Juillet 2008 de Mr MIAU, Directeur Départemental de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- ma réponse du 11 Août 2008 à Mr MIAU

Par ailleurs, il aurait été également objectif de votre part de rappeler aux membres de votre Association l'arrêté préfectoral d'homologation de l'enceinte sportive d'Aguiléra du 12 Août 2005 dont je vous joins une copie, et les dispositions prises en faveur des personnes que vous représentez, à savoir la rampe d'accès Sud-Ouest du Stade et l'installation de 8 places en Tribune Serge Kampf (cf votre lettre du 13 Mars 2008).

Finalement, il aurait fallu dire que lors de sa réunion du 28 Août 2008, la sous-commission départementale pour l'accessibilité et la sécurité des ERP aux personnes handicapées a émis un avis défavorable au projet de plateforme et qu'en outre Mr LAPIERRE, représentant le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a fait un rappel sur la nécessité de présenter un dossier pour toute modification d'un ERP classé en 1^{ère} catégorie et dûment homologué.

Je ne saurais donc admettre les termes que vous utilisez à mon égard sachant que mon action en tant que Président bénévole du BOPB se situe dans le strict respect des règlements en vigueur et de ma responsabilité civile en tant qu'organisateur de spectacles à Aguiléra.

Je vous serais donc reconnaissant tant vis-à-vis de vos Sociétaires, que de toute autre personne du BO, de procéder aux rectifications qui s'imposent.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président,



Marcel MARTIN

cc : Mr HEGUY, Président BO Omnisports
Mr GRENIE, Président Comité d'Honneur
MM ARROSTEGUY – BLANCO – BONNEMAISON – CANAVY – TOURGIS, Administrateurs BOPB
Mme PARIOLEAU, Partenariat BOPB